



Réseau des Educateurs des Enfants et Jeunes de la Rue

COORDINATION GENERALE

**LES BONNES PRATIQUES SUR L'ACCOMPAGNEMENT
PSYCHOSOCIAL DES FILLES MERES DE LA RUE QUI
DROGUENT LEURS BEBES**

Décembre 2009

Réalisé avec l'appui technique et
Financier de l'UNICEF.

I. CONTEXTE

Le phénomène des filles qui droguent leurs bébés pour se prostituer a pris de l'ampleur dans la capitale congolaise. Il ne touche pas seulement les filles en rupture familiale mais aussi les filles qui sont en famille, il est urgent de l'analyser à fond pour offrir aux acteurs concernés des moyens de prévention du dit phénomène et d'accompagnement des filles - mères.

En octobre 2006, le recensement organisé dans la Ville de Kinshasa¹ par le REEJER avec l'appui financier de l'UNICEF et en collaboration avec le Ministère des affaires sociales et aux acteurs oeuvrant dans la protection de l'enfant, évalue à 13,877 enfants vivant dans les rues de 0 à 18 ans, **3.657 filles**. Parmi ces enfants, **467** filles de 11 à 18 ans sont des filles-mères.

La prise en charge de filles dans la ville de Kinshasa nécessite des institutions spécialisées dans ce domaine, malgré l'apport des organisations non gouvernementales qui n'arrivent pas par leur multiples intervention à atteindre les résultats attendus par rapport aux naissances indésirées, violences sexuelles, rafles, exploitations sexuelles, prostitution, réinsertion sociaux économique de cette catégorie d'enfant, IST/VIH, etc.

Et pour tant, ces filles ont droit d'être protégées au regard de leur condition. Elles ont droit d'être assistées vue leur situation d'accouchement comme prévoit la loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 Portant Protection de l'enfant dans son article 146.

Dans ce corpus, le REEJER présente son expertise en matière de l'accompagnement psychosocial des filles qui droguent leur bébé au profit de la prostitution.

Le but poursuivi est double :

- ✚ Renforcer les capacités des acteurs sociaux qui encadrent ces filles dans les centres d'hébergement transitoire ou dans la rue.
- ✚ Proposer les bonnes pratiques relevées au cours des réunions d'échange des expériences avec les acteurs sociaux concernés.

¹ Le recensement a été organisé, du 05 au 07 octobre 2006 par le REEJER en collaboration avec les Ministères des affaires sociales, de l'Intérieur, de la Condition féminine et famille et l'appui financier de l'UNICEF

Notons que les échanges ont tourné autour des questions suivantes :

- comment pouvons – nous accompagner une fille qui drogue son bébé ?
- comment assurer sa prise en charge et sa réinsertion professionnelle pour lui permettre de survivre.

Telles sont les questions auxquelles notre atelier a tenté de répondre.

II. DEFINITION DES CONCEPTES

- **Travail social** : est toute activité dont l'objectif primordial est le soulagement, l'assistance d'une personne en difficulté. En tant que tel, il exige des procédures, et partant une qualification.
- **L'accompagnement psychosocial** : est l'ensemble des activités, attitudes et accompagnements, programmés par l'éducateur social en partenariat avec sa cible pour son développement intégral et harmonieux en vue de sa protection et sa réinsertion familiale ou socioprofessionnelle.
- **L'Educateur social** : est une personne formée, qualifiée qui accompagne une personne vulnérable pour que ce prenne conscience de sa situation et améliore ses conditions de vie en vue d'un développement intégral et harmonieux.
- **L'enfant de la rue** : est un enfant, sujet de droit, qui vit et dort dans la rue, en rupture avec sa famille, où il ne veut ou ne peut retourner.

III. L'ACCOMPAGNEMENT DES FILLES QUI DROGUENT LEURS BEBES

Comment identifier une fille qui drogue son bébé :

L'identification de la fille qui drogue son un bébé se fait de la manière dont elle se conduit la nuit, lorsqu'elle sort pendant un long moment pour se prostituer sans que le bébé ne se réveille en pleurant, cherchant sa mère. Et pendant la journée son bébé est toujours en état d'ivresse. Parfois elle se confie au près de ses amies et déclarant qu'elle n'a pas de choix par manque de baby – sister. Pour une telle fille, on peut directement l'interpeller et commencer l'entretien.

Il est à noter que la mort du bébé ne nous aide pas directement à identifier la fille. On fini par le savoir après analyse.

L'exemple : Une fille en famille avait l'habitude de sortir de la maison pendant la nuit sans que personne ne le sache. Elle avait perdu son premier enfant ; après son deuxième accouchement, les gens de la maison ont constaté que le bébé ne pleure jamais pendant la nuit et le jour l'enfant a toujours l'air très fatigué. Une fois, pendant la nuit une personne de la maison est allée frapper devant sa porte, aucun signe de vie et pendant qu'elle revenait de sa prostitution, on l'a interpellé et elle a tout avoué. Après la famille a compris pourquoi elle avait perdu son premier bébé.

A cette étape, le travailleur social est tenu au courant de la situation à travers des filles du site et identifie la fille selon le processus IDMRS².

Que faire pendant l'entretien avec la fille ?

Après la présentation, le travailleur social demandera à la fille de lui parler de sa vie, à partir de ce qu'il aura entendu. Il procédera par jeu des questions - réponses pour amener la fille à avouer et à comprendre que toutes ses amies savent qu'elle drogue son bébé pendant la nuit pour aller se prostituer. Il devrait lui parler, l'exemple à l'appui, du danger ou méfait de la drogue dans l'organisme d'une personne et à combien plus forte raison dans celui d'un bébé. Lui donner aussi quelque exemple.

Cas de la fille – mère Z, vécu dans un centre d'hébergement transitoire de l'ORPER, réunifiée au Bas Congo. L'enfant avait rechuté, puis retourné dans la rue, engrossé et récupéré par les sœurs de calcuta et là, elle avait quitté juste après son accouchement et était placée dans un centre des filles mères. Dans ce centre, elle ne s'entendait pas avec d'autres filles du fait qu'elle avait l'habitude de droguer son bébé au point d'être chassé du centre.

² Identification, Documentation, Médiation, Réunification, Suivi

Elle est retournée dans la rue, la responsable du centre des filles a fait soigner le bébé et elle a réussi à réunifier le bébé dans la famille de son père et aujourd'hui le bébé évolue très bien, il a 2 ans.

Voici quelques raisons qui poussent la fille mère à droguer son bébé.

- Pour aller se prostituer avec toute quiétude pendant la nuit
- Inconsciente aux méfaits de la drogue dans l'organisme des bébés
- Endormir les bébés et gagner du temps
- Avoir une liberté d'action à la recherche d'argent pour la survie

Conséquences de la drogue dans la vie du bébé :

- Atteinte à la santé intégrale des bébés (physique, intellectuelle,..)
- Insécurité des bébés pendant la nuit
- Manque d'affection maternelle
- Mort inopinée des bébés.

Comment accompagner les filles –mères qui se retrouvent dans ce cas ?

- Identifier les filles mères concernées (IDMRS),
- Assurer leur prise en charge sociale (protection, éducation,..),
- Conscientiser les filles sur les conséquences ou désavantages de la drogue dans la vie des bébés,
- Les aider à devenir responsables dans la protection des bébés,
- Transférer les filles –mères et leurs bébés vers les systèmes de prise en charge médicale surtout pour la désintoxication des bébés

Lorsque la fille accepte d'être accompagnée, la structure qui la prend en charge devrait assurer sa réinsertion professionnelle qui lui permettra de survivre. Déterminer ses capacités, identifier la profession suivant ses capacités et l'orienter dans un centre professionnel.

Pour celle qui n'aimerait pas être accompagnée, l'agent social pourrait récupérer le bébé avec le consentement de sa mère, assurer sa prise en charge médical et alimentaire, enquêter sur son père ou la famille de son père pour sa réunification. Et aussi, faire enregistrer le bébé s'il n'a pas encore dépassé les 90 jours qui suivent sa naissance, conformément à la loi.

IV. LECONS TIREES

- + Récupérer le bébé avec consentement de sa mère, c'est protéger et sauver la vie du bébé ;
- + En cas de résistance de la fille mère, l'agent social devrait saisir le juge pour enfant ;
- + L'accompagnement de ces filles mères réduit la mortalité infantile ;
- + La réinsertion professionnelle de la fille mère lui permet de devenir autonome.

V. RECOMMANDATION

L'Etat Congolais

- L'application effective de la LPPE¹ (art.146)
- Créer les structures appropriées dans l'accompagnement psychosocial des filles et filles-mères
- Appuyer les structures existantes dans la prise en charge des filles et filles-mères
- Assister les familles des filles – mères (Art 69 de la LPPE).

Les responsables des structures

- Améliorer les conditions de la prise en charge des filles et filles mères
- Mettre à jour le projet sur l'accompagnement psychosocial des filles et filles-mères
- Renforcer les compétences des éducateurs sur l'accompagnement psychosocial des filles et filles mères
- Vulgariser la LPPE.
- Renforcer la synergie de travail social entre acteurs.

VI. CONCLUSION :

Ces bonnes pratiques font partie de réunions sur le partage des expériences avec les éducateurs, équipes mobiles et dispensaires sans oublier les responsables des ONG membres du REEJER.

Les définitions des concepts cités ci - haut sont tirées de module de formation sur l'accompagnement psychosocial.

Fait à Kinshasa, le 14 septembre 2009

Rapporteur, Philomène Bwanga PAMBU, Assistant technique /REEJER.

Pour la coordination du REEJER

Rémy MAFU.

Le Coordinateur Général.